

22 mars 2005

05.322

Question Laurent Debrot**Subventions accordées à la musique**

Comptes 2004: DIPAC, rubrique service des affaires culturelles, compte 366650, subventions accordées, musique.

Alors que le canton vit une période morose en matière de gestion financière, la situation devient particulièrement délicate pour les acteurs culturels de notre canton.

Dans tous les secteurs de la création culturelle, des difficultés importantes apparaissent et mettent en péril des associations ou structures à vocation culturelle et ce faisant préteritent l'avenir de la culture dans notre canton.

Dans les arts appliqués, la situation est catastrophique pour ce qui est de la création contemporaine; pour la danse, elle est invivable; pour le théâtre, les compagnies survivent encore à peine; en musique, on parle de fusion des orchestres et de la perte de nombreux emplois, à chaque fois nous avons affaire à des artistes professionnels.

Paradoxalement, il est étonnant dans ce contexte difficile de constater que le Conseil d'Etat propose à l'association "Opéra décentralisé" un contrat de confiance pour l'organisation des Jardins musicaux pour les années 2006, 2007 et 2008 qui augmente la subvention de l'Etat de 50% par rapport au soutien alloué les années précédentes, montant déjà important il faut le souligner (le montant passerait de 100.000 à 150.000 francs par saison).

S'il est heureux que le Conseil d'Etat attribue une part plus importante de subvention à la culture que par le passé, il serait judicieux qu'elle soit mieux attribuée.

En effet, les Jardins musicaux représentent une part extrêmement marginale de la culture dans notre canton.

- La programmation est certes audacieuse mais de qualité inégale.
- Le lieu des manifestations n'offre pas un confort suffisant pour permettre d'atteindre des objectifs de qualité. La fréquentation aussi bonne soit-elle ne représente que peu de public, car la grange a une capacité d'accueil très réduite. De plus, les chiffres sont trompeurs car ils additionnent des spectateurs identiques venus assister à deux manifestations de suite.
- La présence d'artistes neuchâtelois est minoritaire. Les compagnies qui y participent – comme le Nouvel ensemble contemporain (NEC) par exemple - doivent participer au déficit de leurs prestations.
- Le festival est déjà énormément soutenu et subventionné – ces dernières années, la Loterie romande a participé à raison de 250.000 francs par saison -, la durée du festival et le nombre de manifestations sont sans rapport avec l'argent investi. Enfin, le rapport coûts/recettes montre une gestion de l'événement faible, voire mauvaise (budget par saison: coûts: 800.000 francs / recettes: 80.000 francs).
- De plus, après plus de 10 ans d'activités, le rayonnement de l'événement ne dépasse pas les frontières cantonales et vouloir prétendre investir pour en faire un événement majeur de la vie culturelle neuchâteloise est une utopie pour les idéalistes qui refusent de regarder la situation de la culture dans notre canton avec un minimum d'objectivité.

Alors que l'Opéra décentralisé a touché à lui seul en 2004 près du quart des subventions accordées aux 61 associations ou manifestations musicales du canton et qu'il voit encore sa subvention augmenter de 50% dès 2006, nous aimerions savoir:

- Si le Conseil d'Etat entend majorer dans la même mesure l'ensemble des subventions accordées pour le soutien à la musique?
- Si ce n'est le cas, comment va-t-il faire des choix?
- Quels sont les critères d'octroi des subventions aux soutiens à la musique?

- Quelles associations – rigueur budgétaire oblige – pourraient faire les frais des largesses accordées aux Jardins musicaux dès 2006?